



Règlement

Jeu - Calendrier de l'Avent Opéra Intendance 2018

Organisation du jeu :

Opéra Intendance, dont le siège social est situé au 04 allée de la Crabette, 33600 Pessac.

Organise du 01 décembre 2018 à partir de 00h01 et jusqu'au 24 décembre 2018 à 23h59, un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé : « Jeu – Calendrier de l'Avent Opéra Intendance » selon les modalités décrites dans le présent règlement.

Conditions de participation :

Ce jeu gratuit est ouvert à toute personne physique âgée de plus de 13 ans, disposant d'une adresse électronique valide, et résidant dans les pays suivants : France, à l'exception des personnels de la société organisatrice et de leurs familles, ainsi que de toutes personnes ayant participé à l'élaboration du jeu.

Le jeu est soumis à la réglementation de la loi française applicable aux jeux et concours.

Tout participant mineur doit néanmoins obtenir l'autorisation préalable de l'un de ses deux parents ou de son tuteur légal pour participer au Jeu.

La société organisatrice pourra demander à tout participant mineur de justifier de cette autorisation et, le cas échéant, disqualifier un participant ne pouvant justifier de cette autorisation.

Le seul fait de participer à ce jeu implique l'acceptation pure et simple, sans réserve, du présent règlement.

Modalités de participation :

Ce jeu se déroule sur la plate-forme Facebook et sur le site internet

- Facebook : <https://www.facebook.com/patisserieopera/>
- Site internet : <http://www.patisserieopera.fr/>

Chaque personne pourra participer 1 fois par jour au calendrier de l'avent.

L'Organisateur se réserve le droit de procéder à toutes vérifications pour la bonne application du présent article.

Dotations :

Le jeu est doté des lots suivants, attribués par instant gagnant :

- 16 fondants au chocolat (taille 4 pers.)
- 4 bons d'achat de 5€
- 16 lots de 8 cannelés moyens
- 4 bons d'achat de 10 €
- 8 plateaux de canapés (x16)
- 2 bons d'achat de 15€
- 8 sujets au chocolat
- 2 bons d'achat de 20€
- 4 ballotins de chocolats T2 (425g)
- 2 bûches Taille Unique au choix
- 2 entremets nouvel an Casse-noisette

Aucune compensation financière ne sera donnée.

La société organisatrice se réserve le droit de procéder à la vérification de l'âge de tout gagnant avant remise de son lot. Les dotations ne pourront en aucun cas être échangées contre leur valeur en espèces ou contre toute autre dotation. La société organisatrice ne saurait être tenue pour responsable de l'utilisation ou de la non utilisation, voire du négoce, du lot par du gagnant. En cas de force majeure, la société organisatrice se réserve le droit de remplacer le lot gagné par un lot de nature et de valeur équivalente.

Sélection des gagnants :

L'instant gagnant propose une consigne toute simple. En un clic, le joueur sait immédiatement s'il est gagnant ou non.

L'instant gagnant est une forme de jeu promotionnel dans le cadre duquel des tranches de temps gagnantes sont préalablement tirées au sort. Lorsqu'un individu participe au jeu à un instant gagnant ainsi déterminé, il gagne un prix.

Réception des lots :

Chaque gagnant devra aller chercher son bon cadeau dans la boutique qu'il a préalablement écrite dans le formulaire de participation. Tous les bons seront à utiliser avant le **31 décembre**.

Données personnelles :

Les données personnelles des gagnants sont destinées à l'Organisateur, et pourront être transmises à ses prestataires techniques.